

**Procès-verbal  
Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'école De la Fraternité**

Le 6 octobre 2022

Procès-verbal de la 1<sup>re</sup> réunion ordinaire du conseil d'établissement de l'école De la Fraternité de l'année 2022-2023 tenue le 6 octobre 2022 à 18 h 30 en présentiel.

**PRÉSENCES :**

Mme Safiye Aydik	parent
Mme Meriem Darouy	parent
Mme Catherine Ducharme	enseignante
M. Mustapha El Aasri	parent
Mme Marie Narline Guerrier	service de garde
Mme Caroline Hainault	soutien
Mme Audrey Ann Michelin	enseignante
Mme Marie Gisselle Mina	parent
M. Nicola Jr Stable	parent

**ABSENCES :**

M. Francis Boutin	Représentante de la communauté
M. Yannis Ledevin	directeur adjoint
Mme Marie-Ève Mubayed	professionnelle

**AUSSI PRÉSENT:**

Mme Perpétue Polifort	directrice
-----------------------	------------

**1. ACCUEIL DES MEMBRES**

Mme Polifort souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil d'établissement. Elle demande un tour de table afin que chacun se présente.

**2. PRÉSENCES ET QUORUM**

Après avoir constaté le quorum, Mme Polifort ouvre la séance.

**3. NOMINATION**

Mme Polifort présente les postes en nomination et informe les membres de se manifester s'ils ont un intérêt aux postes ci-dessous :

**Procès-verbal  
Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'école De la Fraternité**

**Présidence :**

M. Stabile est élu président.

Il est proposé par Mme Hainault, secondée par M. El Aasri et résolu :

**QUE** M. Stabile soit élu président

Adopté à l'unanimité.

**Vice-présidence :**

M. El Aasri est élu vice-président.

Il est proposé par Mme Mina, secondée par M. Stabile et résolu :

**QUE** M. El Aasri soit élu vice-président.

Adopté à l'unanimité.

**Secrétaire :**

Mme Mina est élue secrétaire.

Il est proposé par Mme Hainault, secondée par Mme Michelin et résolu :

**QUE** Mme Mina soit élue secrétaire.

Adopté à l'unanimité.

**Représentant du comité de parent :**

M. El Aasri est élu représentant du comité de parent.

Il est proposé par Mme Mina, secondée par Mme Ducharme et résolu :

**QUE** M. El Aasri soit élu représentant du comité de parent.

Adopté à l'unanimité.

**Substitut au représentant du comité de parent :**

Mme Darouy est élue substitut au représentant du comité de parent.

Il est proposé par Mme Aydik, secondée par Mme Hainault et résolu :

**QUE** Mme Darouy soit élue substitut au représentant du comité de parent.

Adopté à l'unanimité.

**DLF20221006-1 4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Annexe 1)**

M. Stabile fait la lecture de l'ordre du jour.

**Procès-verbal  
Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'école De la Fraternité**

Il est proposé par Mme Hainault, secondée par M. El Aasri et résolu :  
**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

**DLF20221006-2 5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 16 JUIN 2022 (Annexe 2)**

Mme Polifort informe l'assemblée que seuls les membres présents peuvent adopter le procès-verbal du 16 juin dernier (Mesdames Caroline Hainault, Marie Gisselle Mina, Messieurs Mustapha El Aasri et Nicola Jr Stabile).

Il est proposé par M. Stabile, secondée par Mme Hainault et résolu :  
**QUE** le procès-verbal de la réunion du 16 juin 2022 soit adopté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

**6. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 16 JUIN 2022**

**Délégation de pouvoir; Club des Petits Déjeuners (Annexe 3)**

La direction a pris la décision afin de devancer le début des déjeuners pour tous les élèves. Mme Polifort explique aux membres du CE que le programme des petits déjeuners sera offert à tous les élèves de l'école. Tous les produits seront emballés individuellement. Les enseignants n'auront qu'à distribuer les aliments en même temps que les collations école. Une contribution volontaire de 1\$ est demandée aux parents.

Mme Polifort confirme que le programme des petits déjeuners est débuté depuis la semaine du 26 septembre 2022.

**7. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question du public.

**8. POINTS EN ADOPTION**

**DLF20221006-3 8.1 Règles de régie interne du conseil (Annexe 4)**

Mme Polifort présente les règles de régie interne aux membres pour adoption.

Ce point sera adopté lors de la prochaine réunion du conseil d'établissement afin de laisser le temps à tous les membres de faire la lecture du document.

**DLF20221006-4 8.2 Calendrier de travail (Annexe 5)**

Mme Polifort invite les membres à statuer les dates de rencontres pour cette année, selon les disponibilités de tous.

**Procès-verbal  
Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'école De la Fraternité**

Il est proposé par Mme Mina, secondée par Mme Ducharme et résolu :  
**QUE** le calendrier de travail 2022-2023 des membres du CE soit adopté tel que défini.

Adopté à l'unanimité.

## **9. POINTS EN APPROBATION**

### **DLF20221006-5 9.1 Nomination d'un membre de la communauté**

Mme Polifort présente la candidature de M. Boutin à titre de membre de la communauté. Elle précise qu'il travaille pour l'organisme Coup de pouce Jeunesse et qu'il fera la transition primaire/secondaire auprès des élèves de 6<sup>e</sup> année.

Il est proposé par Mme Michelin, secondée par Mme Ducharme et résolu :  
**QUE** la nomination de M. Boutin puisse être approuvée telle que présentée.

Adopté à l'unanimité.

### **DLF20221006-6 9.2 Sorties éducatives, culturelles et sportives (Annexe 6)**

Mme Polifort présente les sorties à approuver pour cette séance.

Il est spécifié que les allocations fournies aux écoles obligent tous les enfants à participer à au moins une sortie par année.

Il est proposé par Mme Hainault, secondée par Mme Michelin et résolu :  
**QUE** les sorties (Cross-country, Ecomuseum, Cosmodôme, et Centre des sciences) soient approuvées telles que déposées.

Approuvé à l'unanimité.

### **DLF20221006-7 9.3 Contenu et horaire des journées pédagogiques d'octobre à décembre 2022 (Annexe 7)**

Mme Polifort invite Mme Marie Narline Guerrier à présenter le contenu, l'horaire et le coût des activités au SDG lors des journées pédagogiques d'octobre à décembre 2022.

Mme Polifort précise qu'il est obligatoire d'offrir le service de garde à l'école pour les élèves qui ne participent pas aux sorties. Il est également spécifié que le coût maximal qui peut être facturé aux parents lors d'une journée pédagogique est de 25\$.

Il est proposé par Mme Ducharme, secondée par M. El Aasri et résolu :  
**QUE** les activités au SDG lors des journées pédagogiques soient approuvées telles que déposées.

**Procès-verbal  
Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'école De la Fraternité**

Approuvé à l'unanimité.

## **10. POINTS POUR INFORMATION**

### **10.1 Mot du représentant au comité de parents**

Aucunes nouvelles informations.

### **10.2 Mot d'une représentante des enseignants**

Mme Michelin et Mme Ducharme n'ont pas de nouvelles informations.

### **10.3 Mot d'un représentant du personnel de soutien**

Mme Hainault n'a pas de nouvelles informations.

### **10.4 Mot de la technicienne responsable du service de garde**

#### **10.4.1 Clientèle au SDG**

À ce jour, il y a 172 élèves inscrits au SDD et environ 200 élèves au SDG.

Mme Darouy questionne la technicienne responsable du service de garde quant au temps passé à l'extérieur avec les enfants le midi. Il est précisé que les sorties ont été plus difficiles en début d'année mais que depuis quelques jours une amélioration est observée.

### **10.5 Mot de la représentante du personnel professionnel**

Mme Mubayed est absente de la rencontre.

### **10.6 Mot du représentant de la communauté**

M. Boutin est absente de la rencontre.

### **10.7 Mot de la direction**

#### **10.7.1 Formation des membres du conseil d'établissement**

La direction informe les membres qu'en regard de la Loi sur l'instruction publique qu'il y a une formation obligatoire du MEQ pour tous les nouveaux membres. Ces formations schématisent les conseils d'établissement, les rôles et responsabilités générales et spécifiques des membres et de la direction, la liste des pouvoirs du conseil, le calendrier des sujets traités pendant une année, un aide-mémoire (adopter-approuver et les principaux encadrements légaux.

Mme Polifort partagera les différents liens YouTube pour que les nouveaux membres puissent suivre la formation. Une confirmation que la formation a été suivie devra être signée à la fin de la formation.

#### **10.7.2 Rentrée scolaire et portrait de l'école (Annexe 8)**

**Procès-verbal  
Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'école De la Fraternité**

Mme Polifort souligne l'arrivée des groupes d'accueil et TSA à la clientèle de l'école. Il est précisé que la classe TSA va débiter le 13 octobre 2022 puisqu'il n'y a pas d'enseignant.

Il est confirmé qu'il y a 472 élèves inscrits à l'école.

**10.7.3 Services éducatifs offerts à l'école (Annexe 9)**

La direction informe les membres des services éducatifs offerts à l'école.

**10.7.4 Dénonciation d'un conflit d'intérêt (Annexe 10)**

Mme Polifort explique aux membres ce qu'est une situation de conflit d'intérêt ou d'apparence de conflit d'intérêt et invite les membres à compléter le document à cet effet et de se retirer si une situation se présente au cours d'une prochaine séance.

**11. CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance particulière.

**12. DIVERS**

Mme Aydik questionne la direction concernant les activités parascolaires après l'école. Mme Polifort explique que les activités parascolaires débiteront en janvier mais qu'aucune activité n'est prévue pour le préscolaire à cause de l'horaire.

**DLF20221006-8 13. CLÔTURE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Stabile, secondée par M. El Aasri et résolu :

**QUE** l'assemblée soit levée à 20 h 04.

Adopté à l'unanimité.

---

Le président  
M. Stabile

---

La secrétaire  
Mme Mina